Déclaration du SNEP-FSU – CAPA Classe exceptionnelle du 2 juillet 2018

Dans le cadre du chantier « Dialogue social » de la concertation Action Publique 2022, le gouvernement a présenté aux organisations syndicales représentatives ni plus ni moins qu'un projet de « suppression du paritarisme » afin de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction publique. Ce projet propose la suppression du paritarisme, l'abolition des CAP en ce qui concerne les mutations, l'élargissement des sanctions disciplinaires sans contrôle des recours et la suppression des CAP par corps. Le ministère entend marginaliser les syndicats, réduire ostensiblement tout ce qui a trait à la défense collective. Tout est mis en œuvre pour interrompre le dialogue social et priver les fonctionnaires de leurs droits constitutifs au sein de la fonction publique.

Les accès à la classe exceptionnelle et à la hors échelle, s'ouvrent vers un accès à *« l'exceptionnel »* dans la carrière sur la notion subjective du « *mérite* », avec un paroxysme atteint par la hors échelle qui s'émancipe de tout barème pourtant propre aux règles de la fonction publique. C'est une affaire sensible nichée dans le parcours professionnel des enseignants. En effet, il est inadmissible d'entendre parler de valeurs professionnelles en garantissant des promotions qui résultent d'une comparaison des mérites des uns par rapport aux autres. Cela sonne comme une non reconnaissance de la conscience professionnelle de tous les agents. Alors que la profession a besoin d'une revalorisation accessible à toutes et à tous sur l'ensemble de la carrière, c'est la dualité et la concurrence que l'on encourage. Dans un tel système qui s'écarte des valeurs citoyennes d'équité et d'égalité de traitement au profit des individualités, qui crispe le collectif, installe des clivages en opposition avec la coopération et les échanges nécessaires à l'exercice du métier. Où allons-nous ainsi ?

A l'approche des viviers, le sexisme choque, puisque la domination masculine, avec 62% d'hommes, remporte l'épreuve du mérite. Est-ce les faits de la maternité, des congés parentaux, des temps partiels… qui écartent les femmes du *« mérite »* et de « *l'exceptionnel* » qui ne peut être qu'exceptionnellement féminin.

Conformément à nos prévisions, le vivier 1 s'épuise. L'année prochaine, nous pouvons affirmer que le niveau de promotion sera supérieur aux candidats promouvables, ce qui revient à perdre un potentiel de promus, puisque les viviers ne sont pas des vases communicants. Il faut donc abandonner la différenciation des viviers en constituant un seul tableau pour la prochaine campagne, ou bien permettre la fongibilité des deux viviers.

Enfin, puisque la promotion à la classe exceptionnelle est inextensible à plus de 10% du corps, il est essentiel de l'attribuer aux candidats les plus âgés à proximité de la retraite, afin d'assurer un *« turn over »* régulier au fur et à mesure des départs.

Les commissaires paritaires du Snep-Fsu